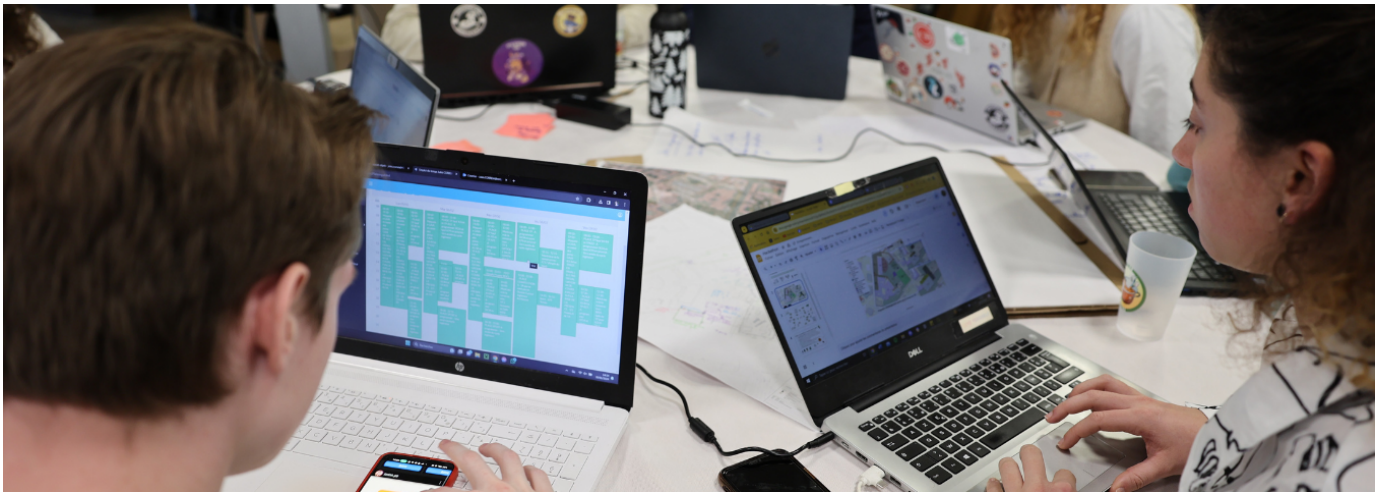
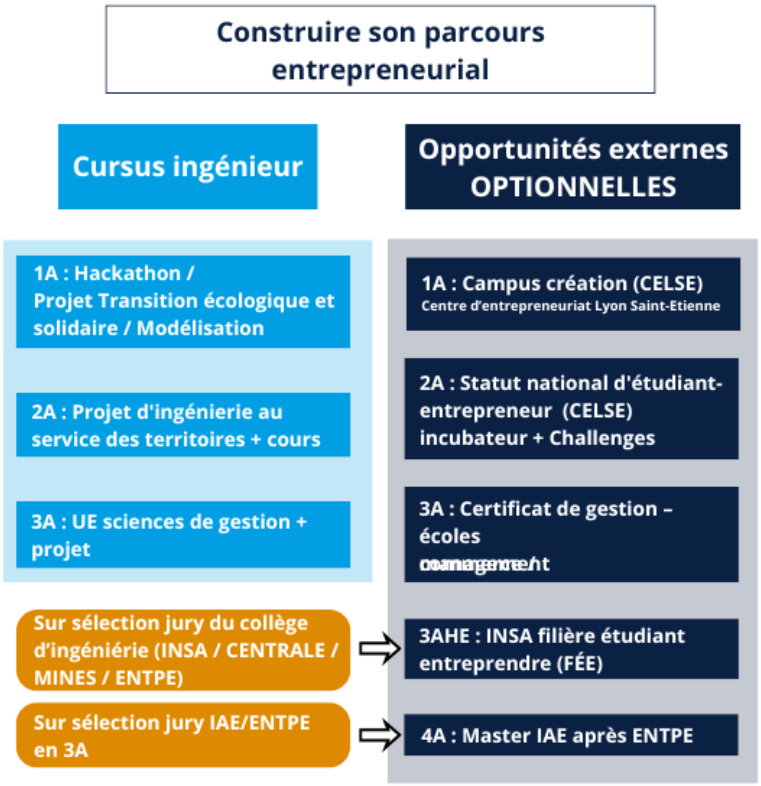


L'entrepreneuriat à l'ENTPE

A l'ENTPE, l'entrepreneuriat et les études sont compatibles !
Dès la première année et durant toute leur scolarité, nous accompagnons nos élèves ingénieurs dans leurs projets.
Un programme ouvert à tous les étudiants et toutes les étudiantes, avec ou sans idée.

/// Qu'est ce que l'entrepreneuriat ?

Dans le privé, entreprendre, c'est créer une activité économique pour atteindre un objectif et répondre à un besoin identifié
Dans le public, intraprendre, c'est créer une activité ou un service non monétisé pour atteindre un objectif et répondre à un besoin des usagers



>> Développer ses compétences

- Mener une démarche de projet répondant à un besoin clairement identifié
- Appliquer les principes du design thinking, notamment lors de la phase d’idéation
- Identifier les besoins ainsi que le public cible
- Réaliser un benchmark afin d’analyser l’existant et la concurrence
- Élaborer un business model et construire un business plan structuré
- Concevoir et tester un prototype
- Rechercher des financements adaptés au projet

En 1A cursus ingénieur

/// S’initier à l’entrepreneuriat

>> L'option entrepreneuriat en 1re année

Campus Création est un programme de création d’entreprise fictive pour se tester à l’entrepreneuriat, c’est un exercice grandeur réelle, unique en son genre. Une option **ouverte à tout étudiant et étudiante avec ou sans idée**, quel que soit le degré de maturité du porteur ou du projet.

Au cours de ce parcours, les étudiant·es travaillent en groupe à la création d’un projet d’entreprise fictive afin de découvrir concrètement les **mécanismes de l’entrepreneuriat** et **développer une idée innovante**. Les équipes sont constituées en privilégiant des profils d'élèves-ingénieurs issus du Collège d’ingénierie

>> Plus de détails sur le site du Centre d'entrepreneuriat Lyon Saint-Etienne (CELSE)

>> Le statut national étudiant-entrepreneur

Le statut national d’étudiant-entrepreneur (SNEE) offre la possibilité de remplacer le stage d’immersion professionnelle (IMP) de première année par un travail dédié à la création de son entreprise.

Dans ce cadre, l’élève est accompagné par un tuteur du CELSE ainsi que par un référent de l’ENTPE. Un rapport, équivalent à celui demandé pour le stage IMP, devra être réalisé afin de valider le travail effectué.

>> Nuit pour l’entrepreneuriat du Collège d’ingénierie Lyon Saint-Etienne

Un événement annuel ouvert en priorité aux élèves-ingénieurs de l’option entrepreneuriat

>> Retrouvez plus d'infos sur l'édition 2026 de la soirée de l'entrepreneuriat
>> Et des témoignages inspirants sur l’entrepreneuriat à impact de l'édition 2025 de la soirée de l'entrepreneuriat

/// Que permet l’option "entrepreneuriat" en 1A ?

L’option « Entrepreneuriat » en première année permet avant tout de développer des compétences clés de l’ingénieur de l’ENTPE, utiles tout au long du cursus et pour l’avenir professionnel, que ce soit au sein d’une structure publique ou privée.

Cet engagement est valorisé par l’obtention d’un supplément au diplôme d’ingénieur avec la mention « Entrepreneuriat », attestant du suivi de l’option.

En 2A cursus ingénieur

>> Le statut étudiant entrepreneur : SNEE

Le statut national d’étudiant-entrepreneur (SNEE) permet de substituer le stage de mise en situation professionnelle (MSP) de deuxième année par un travail dédié à la création de son entreprise.
Dans ce cadre, l’étudiant·e bénéficie d’un accompagnement personnalisé assuré par un tuteur du CELSE ainsi que par un référent de l’ENTPE.
Un rapport, équivalent à celui demandé pour le stage MSP, devra être réalisé afin de valider le travail réalisé dans le cadre du projet entrepreneurial.

>> Entrer dans un programme d’incubateur

Intégrer un programme d’incubation porté par le Centre d’entrepreneuriat Lyon–Saint-Étienne – PEPITE permet de bénéficier d’un accompagnement structurant dans le développement de son projet.
Ce dispositif offre une certaine flexibilité, avec des justificatifs d’absence ponctuels possibles pour suivre les sessions de formation, organisées principalement en fin de journée et le samedi.
Il donne également accès à des temps d’échanges privilégiés avec des entrepreneurs, à un accompagnement sous forme de mentorat, ainsi qu’à des mises en relation avec des acteurs et sources de financement.

En 3A cursus ingénieur

>> Se former à l’entrepreneuriat pour devenir ingénieur-entrepreneur

Au semestre 9 (septembre à janvier), les étudiant·es suivent l’UE « Sciences de gestion » et choisissent un électifs de 20 heures parmi plusieurs enseignements :

- Stratégie des organisations (SDO)
- Finances et politiques territoriales (FPT)
- Économie sociale et solidaire (ESS)
- Entreprendre et innover pour les territoires (EIT)

En complément, il est possible d’opter pour le « **Certificat de gestion** ». Les élèves peuvent suivre deux cours supplémentaires, dispensés le jeudi après-midi par des enseignants de l’IAE : « Gestion financière de l’entreprise » et « Analyse de marchés financiers » (20 heures chacun).

La validation de ce certificat est conditionnée par une moyenne supérieure à 10/20 sur l'ensemble des cours suivis.
Elle permet d’obtenir une certification complémentaire, mais aussi de candidater aux Masters 2 MAE ou GMP de l’IAE (en mars)

Au semestre 10 (février à avril), la filière étudiant entreprendre (FÉE) – INSA disponible lors de la 3e année hors école (3AHE), propose un parcours permettant de consacrer jusqu’à six mois au développement de son projet entrepreneurial, avec ou sans idée initiale, quel que soit le niveau de maturité. L’accès à ce dispositif se fait sur sélection en début d'année scolaire, en fonction du parcours de l’élève.

Le travail de fin d’études (TFE) peut être réalisé au sein de sa propre entreprise, si le projet et le porteur sont suffisamment avancés.

Après l'ENTPE

Une poursuite d’études à l’IAE de Lyon en master Management et administration des entreprises (MAE) (parcours en français) ou General Management Program (GMP) (parcours en anglais) est possible. La validation préalable du « Certificat de gestion » en troisième année du cursus ingénieur permet d’être dispensé d’une partie des

enseignements. Des poursuites d’études en école de commerce sont également envisageables.

>> Retrouvez les témoignages d'Aurélien Duret, ingénieur de la promo 2007 et docteur en 2011 et Etienne Hans, ingénieur de la promo 2012 et docteur en 2015, fondateurs de NEOVYA Mobility by Technology

/// Contact

Pour toutes demandes complémentaires d'informations : deop@entpe.fr